

# COMMUNE DE SAINT VINCENT DE DURFORT

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2017

*Date de convocation* : 13 octobre 2017

### Ordre du jour :

- Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale (CGFPT) : Contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » 2018-2021
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS) : Défense extérieure contre l'incendie
- Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) : Nomination d'un représentant
- Le Planas : avancement des travaux
- Symbiose : retour réunion du 21 septembre 2017
- Divers

**Présents** : Roland ROUCAUTE, Eliane BORDIGONI, François CHAMBONNET, Denis ESCLAINE, Marylène FOLCHER, Michel LANG, Catherine MONDON, Luc RÉNÉ, Odile RIOUBON, Anne TERROT DONTENWILL, Christiaan VAN ZUUK

**Secrétaire de séance** : Eliane BORDIGONI

~ ~ ~

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre, suite à sa lecture, est approuvé à l'unanimité*

~ ~ ~

### ***Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale (CGFPT) : Contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » 2018-2021 – Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL***

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 10 mars 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2018 au 31/12/2021)

Contrat souscrit en capitalisation

Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques

Délai de préavis de résiliation : 4 mois pour l'assuré avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

Risques garantis : Décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire

Conditions : 5,50 %

Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %

D'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

## ***Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS) : Défense extérieure contre l'incendie***

Le SDIS nous a fait parvenir les informations concernant les 8 points d'eau sur la commune (selon la mairie, seulement 7 installations sous forme de bornes ou de bêche).

La commune étant chargée désormais de vérifier leur bon fonctionnement, des entreprises seront consultées, cependant que certains des points d'eau seront vérifiés en amont (Les Terras, bêche de Burg).

## ***Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) : Nomination d'un représentant***

Monsieur le Maire rappelle que la commune étant adhérente au SDEA, que par délibération du 12 septembre 2017 le conseil municipal a donné un avis favorable sur les nouveaux statuts du S.D .E.A., il convient de désigner un représentant au sein de leur assemblée.

Monsieur Denis Esclaine propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Denis Esclaine en tant que représentant.

## ***Le Planas : avancement des travaux***

L'ensemble des travaux est terminé : assainissement, électricité, isolation de la toiture et des planchers pour un montant HT de 32 360 €. Reste à installer un poêle à granulés (courant de semaine prochaine).

## ***Symbiose : retour réunion du 21 septembre 2017***

Rappel : La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est « territoire pilote » dans le cadre de sa participation au projet « Symbiose Rhône-Alpes ». Grâce à un partenariat économique et institutionnel, « Symbiose » réunit collectivités, entreprises, propriétaires forestiers afin d'accroître la valorisation de la ressource forestière de la région, et notamment le foncier.

La réunion du 21 septembre a permis de lister les parcelles sans propriétaire sur Saint Vincent de Durtfort. Si la commune souhaite les acquérir, le Préfet devra donner son accord.

## ***Divers***

### *Camping Cœur d'Ardèche*

Une rencontre a eu lieu avec le gérant. Les prochains investissements porteront essentiellement sur la mise aux normes de l'assainissement.

En ce qui concerne les nuisances sonores, le lieu où se dérouleront les loisirs musicaux devra être aménagé.

Au niveau de l'adduction d'eau potable, le gérant a été informé que le volume délivré ne pourra être augmenté. Véolia a établi un devis pour la vérification des détendeurs et le changement d'une ventouse suite aux problèmes rencontrés durant l'été 2017. L'intervention est prévue d'ici un mois.

### *Logements communaux*

Monsieur le Maire demande la constitution d'une commission afin de recenser les travaux de réparations et d'entretien sur l'ensemble des logements communaux.

Christiaan Van Zuuk, Catherine Mondon et Eliane Bordigoni se portent volontaires pour effectuer l'état des lieux et le recensement des besoins. Cette étude devra être effectuée avant la fin de l'année afin que les priorités soient budgétisées sur les budgets à venir.

### *Voirie*

Une débroussailleuse, d'un montant HT de 625,88 €, a été commandée.

### *AEP Vanailles*

Véolia a été retenu, pour un montant HT de 4 717,20 €, afin d'assurer les travaux sur la bêche de reprise (2 capots regards de réservoir avec cheminée d'aération et kit de réhabilitation de la cuve) et le changement des vannes.

*Plan Communal de Sauvegarde*

Anne Terrot Dontenwill indique l'obligation de l'élaboration d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Le document antérieurement rédigé sera mis à jour et finalisé. Chacun recevra ensuite les consignes et attitudes à adopter en cas d'évènement exceptionnel (incendies, crues...).

*Taxe d'aménagement*

La révision du taux de cette taxe étant envisagée, les documents nécessaires seront adressés aux élus afin qu'ils puissent délibérer lors du prochain conseil municipal.

*Ecole René Cassin – Transport scolaire*

L'horaire de départ a été avancé d'1/4 d'heure afin qu'Odile Rioubon, accompagnatrice dans le bus, puisse accueillir les enfants à l'école à partir de 8h20. Comme prévu, un point sera fait avec Hélène Baptiste, Maire des Ollières, la personne en charge des emplois du temps du personnel communal et Michel Lang afin de voir si cette solution est améliorable.

*PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche)*

L'implantation d'un totem signalétique « Géopark » présentant de manière synthétique le site et le restituant dans son contexte chronologique, géologique et touristique, a été installé à Gruas.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.**

**La séance est levée à 22h00**